31e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 19 13 MAI 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS
D'UN VIEUX MORALISTE

L'ÉCOLE NEUTRE

§ V. — Les principes *(fin)*

XII. — Du péché de neutralité

Q. — *Quelle est la gravité du péché de neutralité ?*

Précisons tout d'abord en quoi consiste le *péché de neutralité*. On appelle péché tout désordre moral imputable à la responsabilité humaine, toute violation (par action ou par omission) d'un précepte positif ou négatif, obligeant en conscience.

La *matière à péché* est l'œuvre objectivement désordonnée en soi, le fait ou la négligence qui constitue l'outrage à la loi morale, et qui communique sa malice à l'acte humain quand celui-ci, de propos délibéré, l'approuve et la fait sienne par le consentement de la volonté.

Il peut se faire, et il arrive très souvent, qu'il n'y ait pas exacte concordance entre ces deux termes : la *matière* objectivement immorale, et l'*intention* de l'acte humain, soit que l'homme, de bonne foi, n'aperçoive pas l'immoralité de la matière telle qu'elle est, et même ne la voie pas du tout, soit que sur une matière parfaitement bonne il projette de lui-même, à tort, une couleur de malhonnêteté qui n'est que le produit subjectif de son cerveau. De là, parfois, des œuvres mauvaises exécutées avec des intentions bonnes, ce qui excuse du péché ; de là aussi des œuvres dont l'excellence n'empêche point la souillure de la conscience, à cause de l'intention subjective peccamineuse qui en est le principe.

Dans tous les cas, l'on ne pèche que comme l'on croit pécher. C'est à la lumière de cette règle de critique casuistique, individuelle, subjective, que la conscience de chaque homme en particulier doit être étudiée et jugée, condamnée ou absoute.

Mais ce n'est pas de *casuistique subjective* qu'il est question pour le moment. C'est là le terrain propre et réservé des confesseurs, des examens particuliers de conscience. Nous avons, nous philosophes et théologiens, professeurs de doctrine, une autre casuistique à fixer, la *casuistique objective* des principes généraux qui règlent la moralité antécédente et supérieure, disons simplement normale, des objets auxquels se réfèrent les complaisances de notre libre arbitre.

Si donc nous approuvons comme licite, ou condamnons comme entachée d'immoralité, une œuvre, une abstention, une attitude donnée, c'est uniquement à la *matière* qui est en jeu, et non point au fait contingent, variable à l'infini, des états de conscience, que se rapportent nos jugements. — Nous aurons soin de revenir sur cette observation capitale dans la résolution de certains cas délicats de pratique soulevés par l'affaire de la neutralité. Pour prévenir les équivoques, il nous a paru nécessaire de la formuler ici tout de suite. Le lecteur n'en sera que plus à l'aise pour nous suivre et nous mieux comprendre.

Il reste donc bien entendu que si, en principe de moralité objective, la neutralité est un péché, et un péché grave, il serait parfaitement illogique de conclure : donc tous ceux qui s'y prêtent sont coupables de péché, et de péché grave. Ce serait passer de l'abstrait au concret sans tenir compte de l'élément subjectif intentionnel qui peut empêcher la parfaite correspondance logique des deux termes. Ou encore, si l'on veut : tous les auteurs ou coopérateurs de la neutralité ne sont pas plus à taxer de péché mortel, à priori et en bloc, que tous ceux, par exemple, qui font gras le vendredi ou ne vont pas à la messe.

Une tare d'immoralité, parfaitement certaine, en principe, ne ferme point toute porte aux excuses et bénignes interprétations possibles que peut tenir pour acceptables l'appréciation

prudente des circonstances où se consomme le contact de l'intention avec la matière du péché.

THÈSE XVI. — L'œuvre de neutralité religieuse radicale et négative est un péché, — et un péché extrêmement grave.

La neutralité de simple *tolérance*, positive et bienveillante, peut se présenter dans des conditions telles de nécessité politique et de loyauté, qu'on soit autorisé à la trouver moralement acceptable. Nous avons déjà dit cela, et il ne nous en coûte pas de le répéter. La critique spéculative qu'on en pourrait faire viserait uniquement l'erreur qui consiste à ne pas distinguer entre religion vraie et religions fausses, à les traiter toutes comme ayant des droits égaux à vivre au grand jour, à s'exhiber librement devant la société. Mais c'est là une critique « théorique » qui, pour être excellente *en thèse*, n'en doit pas moins s'incliner devant l'*hypothèse* de circonstances majeures où la *tolérance* apparaît moralement comme le plus grand bien public, et, en définitive, la meilleure sauvegarde pratique de la vraie religion elle-même.

Tout autre est le cas de la *neutralité* en tant que distincte, opposée même à la *tolérance*, et nous voulons ici encore, comme précédemment, viser la neutralité française au sens radical négatif où l'entendent actuellement nos pouvoirs publics.

Au double titre de la nature et de la grâce, de par la double autorité supérieure de la raison et de la foi révélée, la morale humaine est régie toute entière par une une loi prédominante, obligatoire en conscience entre toutes, la loi qui impose à la conscience le rigoureux devoir de subordonner la vie à la mort et au jugement de Dieu, le temps à la future éternité, toutes les fins temporelles à la fin dernière.

Regarder toujours la fin dernière, orienter sa conduite sur le phare sauveur, c'est accomplir et consommer sa destinée dans la suprême félicité, comme le veulent la nature et la foi, Dieu créateur et Dieu Rédempteur.

Tourner le dos à la fin dernière, à Dieu, à la béatitude future, pour porter ses adorations sacrilèges aux créatures et leur abandonner la consommation de sa destinée, c'est briser la ligne normale qui projette la vie présente sur l'éternité, c'est l'irréparable malheur, l'irrévocable damnation.

Il faut nier Dieu et l'immortalité de l'âme pour échapper à ces évidences que viennent par surcroît confirmer les illuminations de la foi révélée. Or, le péché de la neutralité est là, et il est clair. Son immoralité profonde consiste à violer la loi de la *fin dernière*, en supprimant Dieu et son culte, toute morale et toute foi. La neutralité est d'abord un enseignement public qui apprend aux enfants, aux citoyens en général, le peu de place qu'occupe le devoir religieux dans la vie, le peu de cas qu'on en peut faire : premier désordre.

La neutralité refuse à la société, et par là-même aux individus, tout concours à l'œuvre religieuse, qui est un élément de bien commun et particulier rigoureusement nécessaire à la félicité de la vie ici-bas : second désordre.

La neutralité, par le fait de son abstention même, porte atteinte au devoir religieux en le diminuant, en paralysant par voie indirecte son plein épanouissement : troisième désordre.

La neutralité, dans le principe d'athéisme d'où elle procède, et qu'elle impose par voie politique aux citoyens, viole la liberté de conscience : quatrième désordre.

La neutralité, dans ses procédés d'inspiration antireligieuse malveillante, est un outrage direct à Dieu, à l'Eglise et à la foi catholique : cinquième désordre.

La neutralité, en tant qu'elle est contraire au vœu du peuple, étrangle le suffrage universel et constitue un abus tyrannique de pouvoir : sixième désordre.

La neutralité est un vol public quand dans les écoles de l'Etat elle foule aux pieds les conditions du contrat passé avec les familles sur le point du devoir religieux : septième désordre.

La neutralité atteint fatalement la morale dans ses fondements et mène le pays à la ruine : huitième désordre.

Il n'est guère besoin de continuer. Quiconque a des yeux pour voir aperçoit sans peine les lois et les droits, d'ordre naturel et surnaturel, que foule aux pieds la neutralité libre penseuse et sectaire. C'est un crime public où trois vertus au moins, et surtout, sont audacieusement insultées : la foi, la charité et la justice, sans parler du bon sens et de la liberté.

Quant à la *gravité* du péché de neutralité, rien n'est plus simple que de la déterminer. La conscience un peu éclairée d'un enfant de dix ans y suffirait sans peine. Chacun sait, en effet, que la mesure d'immoralité d'une faute s'estime d'après la gravité du précepte qu'y viole délibérément la malice de la volonté. Toutes les lois, tous les impératifs moraux, préceptifs ou prohibitifs, ne s'imposent pas à la conscience avec la même caractéristique d'importance et de nécessité. Plus une loi est fondamentale, d'intérêt majeur privé ou public, plus elle est voisine du tronc, naturel ou divin, d'où émanent toutes les ramifications de la morale humaine, tous les articles détaillés des Codes de la Nature, de l'Evangile, de l'Eglise ou de l'Etat, et plus sa violation constitue un mal grave, à conséquences plus profondes, plus universelles, plus irréparables.

On peut dire encore, sous une forme quelque peu différente, identique au fond à la précédente, que la gravité de la faute croît avec la dignité de la personne offensée, ou encore qu'elle s'accentue à mesure qu'elle atteint les principes premiers les plus fondamentaux et les plus universels de la moralité. Or, il est de toute évidence que le péché de neutralité est à la fois un péché direct contre Dieu, en même temps qu'un attentat moral d'homicide et de suicide sur la vie humaine. C'est l'ou-

trage du mépris, de la haine et de la révolte pratique contre le règne sacré du Dieu de la raison et du Dieu de la foi sur les consciences, et, sous ce rapport, en tant qu'il est blasphème d'action et œuvre d'infidélité, on peut dire qu'il a sa place marquée, la première, en tête de toutes les aberrations criminelles de la liberté.

De plus, le péché de neutralité, en tant qu'il vise à éteindre la vie morale de la raison et de la foi révélée dans les âmes, est homicide et suicide, artisan de mort spirituelle ici-bas et germe de damnation dans l'éternité. Et sous ce rapport de la destinée humaine, présente et future, manquée, brisée, il est encore la plus grave des fautes que l'homme puisse commettre contre soi-même, sa personnalité, son bien, son être propre.

Socialement enfin, il est le crime qui substitue le mal au bien commun, l'anarchie des idées et des mœurs au bon ordre social, les ruines décadentes de l'amoralisme au vrai bonheur du peuple.

Voilà qui est l'évidence même, pour une âme catholique, pour une simple conscience naturellement honnête et sincère. Voilà pourtant ce que ne comprennent pas toujours assez les parents, à quoi ils ne pensent guère, de quoi, en tout cas, ils n'ont point une idée assez juste, faute de fermeté dans la réflexion ou de sincérité dans la foi. La thèse suivante, vigoureusement présentée, finira peut-être par les rendre plus clairvoyants.

XIII. — La coopération des parents au péché de neutralité

Q. — *Quelle est la faute des parents dans leur coopération à l'œuvre criminelle de la neutralité?*

C'est une erreur profonde, trop répandue dans le vulgaire, que seul l'auteur principal d'un crime est le grand coupable, plus coupable que ceux qui l'aident à le commettre, et que, en principe général, le fait d'être au second plan dans l'œuvre mauvaise constitue pour le coopérateur, sinon une excuse complète, au moins une forte atténuation de culpabilité. — Erreur absolue! *Co-opérer* c'est opérer à deux, en commun. L'œuvre de mal a beau être divisible dans son exécution, son immoralité ne se divise pas : fatalement, elle pèse de son poids entier sur toute conscience qui l'accepte, l'approuve, s'y complaît et s'y macule, en connaissance de cause, dans la souillure de son concours effectif.

Les moralistes analysent avec détail toutes les sortes possibles de coopération et concluent que quelques-unes sont largement susceptibles d'excuse, parfois même au point de ne présenter plus de mal moral proprement dit. Ils ont raison, et nous aurons soin de projeter amplement sur notre casuistique future la lumière de ces distinctions précieuses. Mais les moralistes ne disent pas que toute coopération ait droit à l'excuse, parce que coopération. Ils affirment, au contraire, que, en cas normal de participation réelle et délibérée au crime, la pleine participation à son immoralité est inévitable.

Laissons donc de côté, pour le moment, l'étude des excuses et atténuations que certaines circonstances particulières peuvent apporter à la coopération au mal, et fixons la règle de moralité générale qui met, en principe, sur le même pied l'Etat et les parents dans la perpétration du crime de neutralité scolaire.

THÈSE XVII. — Il y a crime identique pour les parents et pour l'Etat dans la coopération pratique des deux à l'œuvre de la neutralité radicale, au sens précis de son illicéité définie dans les thèses précédentes.

Une observation préliminaire, d'abord. Nous prenons l'Etat et la famille au moment de leur concours effectif sur le terrain de la neutralité, à l'instant où les parents amènent leurs enfants à l'école, où l'Etat se prépare à leur donner l'alimentation intellectuelle et morale meurtrière que l'on sait. C'est là seulement que se réalise la communication et l'identité de faute expressément visée dans notre thèse.

Il est clair que si l'on voulait analyser les culpabilités antécédentes de l'Etat dans le vote des lois, dans les préparatifs de leur application, etc., il se trouverait chargé de culpabilités plus nombreuses, plus graves en un certain sens, et autres que celle des familles, limitée au seul fait du concours qu'elles apportent à la pratique scolaire de la neutralité.

Par contre, vu du côté des obligations propres des parents à l'égard de leurs enfants, le crime de la neutralité semble emprunter un caractère de gravité supplémentaire à ce fait que les parents sont plus étroitement tenus que l'Etat de veiller sur la vie saine et sauve, matérielle et morale, de leur progéniture.

Laissons de côté ces nuances pour ne considérer que l'identité spécifique objective du péché de neutralité dans les deux coopérateurs du mal auquel elle aboutit dans l'âme des enfants.

Crime, disons-nous, et mal moral d'une infinie gravité. Ce n'est plus à prouver. C'est chose, toutefois, qu'il faut prendre grand soin d'expliquer avec détails aux parents insuffisamment éclairés sur le mal de l'école neutre et sur le devoir qui incombe à leur conscience d'en préserver leurs enfants.

L'Etat offre dans ses officines d'enseignement une nourriture empoisonnée, mortelle. On sait cela, et on l'accepte. Livrerait-on son fils ou sa fille à un assassin ? Non, jamais, à aucun prix ! La faute est la même pourtant, qui consiste à laisser déposer des germes d'immoralité temporelle et de mort éternelle dans l'âme innocente et tendre d'un enfant. Quelle différence y a-t-il entre tuer et laisser tuer, surtout quand on amène soi-même la victime au bourreau ?

« Mais, c'est l'Etat qui est en jeu, l'Etat pourvoyeur qualifié du bien social, auréolé d'un prestige qui doit légitimement imposer à priori la confiance aux citoyens, dont ce n'est point le rôle de discuter, critiquer ou condamner les œuvres de l'autorité publique. » — C'est vrai et, assurément, il

faut approuver, en principe, la disposition instinctive qui commande l'obéissance, la confiance même plutôt que la critique ou la révolte à l'égard des lois générales du pays. Il est des heures, pourtant, où cette confiance est trahie par la tyrannie homicide des gouvernements. Qu'on les attende, et longtemps, ces heures-là dans une attitude de patience résignée, douloureusement angoissée, c'est bien encore. Et pourtant elles viennent ! et quand elles ont sonné, quand l'absolue évidence étale au grand jour l'immoralité publique des abus monstrueux de l'Etat, il faut pourtant bien se décider à choisir : être complice de ses crimes ou s'en garer.

Il est souverainement dommageable au bon ordre de la paix sociale qu'un Etat accule la conscience des citoyens à cette poignante alternative. Mais enfin s'il a l'audace impie d'aller, lui, jusque-là, les citoyens reprennent leur pleine liberté, naturelle et divine, de ne point compromettre leur conscience au contact de ses ignominies ; et si rien ne leur est plus cher que l'âme et le salut de leurs enfants, rien aussi ne peut les excuser de la soumettre au régime de la neutralité scolaire qui les tue.

THÈSE XVIII. — Les parents commettent une faute très grave en n'obviant pas, autant qu'ils le devraient, par l'éducation religieuse extra-scolaire de leurs enfants, aux effets désastreux de la neutralité des écoles primaires.

C'est une autre face du péché de neutralité, ou plutôt un autre désordre moral qui s'ajoute dans la conscience des parents à celui qui résulte de la neutralité proprement dite dans la fréquentation des écoles primaires. Voilà par où, dans un sens vrai, la culpabilité des familles se trouve augmentée, et, finalement, plus grave encore que celle de l'Etat.

Après tout, les écoles primaires sont des externats. Quelque condamnables et condamnées qu'elles soient, aussi bien en raison naturelle que devant la foi catholique, et quelque péché que commettent les parents en y envoyant leurs enfants, il reste toujours, cependant, que l'assistance scolaire n'absorbe pas, comme dans l'internat, la vie entière de l'élève, et si l'instruction appartient à l'école, c'est au foyer domestique, en fin de compte, d'après l'intention même de la loi, qu'est réservé le travail profond de l'éducation morale et religieuse. Que les parents soucieux de leurs devoirs combattent plus ou moins efficacement dans la vie intime de la famille les influences mauvaises de l'école, là n'est pas la question. Notre thèse n'entend viser que le cas des parents qui manquent sur ce point-là à leurs obligations, qui ne se soucient pas de remplir, pour la formation morale de leurs fils et de leurs filles, le vide laissé à leur discrétion par le régime de l'externat.

Leur faute est grande, impossible à excuser. Passe encore, ainsi que nous le dirons bientôt, qu'ils se soumettent parfois, le cœur navré, à la dure nécessité d'envoyer leurs pauvres petits respirer l'air empoisonné de l'école. Ce qui ne passe plus, c'est qu'ils n'offrent pas ou refusent d'offrir à ces demi-asphyxiés, chez eux, en dehors de l'école, alors qu'ils le peuvent, l'antidote de la bonne atmosphère salubre qui sauvegarderait au moins, dans ces âmes anémiées, le principe profond de la vie religieuse et de la résistance au mal.

Ce n'est même plus là de leur part, comme à l'école, une œuvre de damnable coopération aux attentats sournois de la neutralité. C'est le péché direct de qui néglige froidement un devoir d'amour chrétien en circonstance grave, obligatoire au premier chef quand il s'agit des relations de père et mère à enfants. Mais, comme c'est encore s'associer à l'œuvre néfaste de la neutralité que de n'en point empêcher, lorsqu'on en a le devoir et le pouvoir, les effets meurtriers, il était naturel de rattacher cette seconde faute à la première, au péché spécifique de neutralité, dont elle n'est en réalité que la suite et le complément. Et le développement d'un thème aussi banal est trop facile, trop inutile, pour que nous éprouvions le besoin d'y insister autrement.

* *

Nous terminons ici la partie théorique de notre étude. La question de la neutralité, en définitive, est un cas de morale qui, pour sembler nouveau dans les données récentes, tout actuelles, de son énoncé, n'en est pas moins un simple problème ordinaire de casuistique, à résoudre, donc, comme tous autres cas quelconques de conscience humaine, d'après les règles communes de la philosophie et de la théologie morales.

Ces règles, ces principes, puisés aux sources de la raison et de la foi, nous avons tenu à les rappeler, à les mettre en vive lumière, avant d'aborder l'application pratique qu'il peut convenir d'en faire, suivant la diversité des occurrences, aux circonstances vécues de la neutralité scolaire, telles que l'état présent des choses nous les offre ou les impose à notre jugement.

Il fallait d'abord montrer à l'esprit le phare sauveur de la vérité spéculative, l'étoile indicatrice du port où toute âme soucieuse de son salut doit vouloir aborder.

La mer n'est pas bonne, et sa houle est moins encore à éviter que les récifs des bas-fonds par où certains vents mauvais nous obligent de naviguer. C'est à la prudence qu'il appartient désormais de s'installer au gouvernail, à elle que nos consciences auront à demander les dernières décisions pratiques sans lesquelles il n'y a pour nous ni confiance possible dans le voyage, ni assurance d'arriver sains et saufs à son terme.

(A suivre).

Le Christianisme et les Savants au XIXe siècle [1]

§ 3. — La Physique *(suite)*

III. — Les physiciens de l'électricité

Nous voici au troisième grand domaine sur lequel la physique du XIXe siècle a poussé ses conquêtes. Sur le domaine de la chaleur et de la lumière, il ne s'agissait pas tant de découvrir de nouveaux faits que d'expliquer ceux qui étaient déjà connus, d'en formuler la théorie. En électricité au contraire, ce sont les phénomènes eux-mêmes qui étaient à découvrir ; et les merveilleux phénomènes en effet qui se sont révélés à nous dans la première moitié du siècle, comme les éclatantes applications qu'en a vu faire la seconde moitié, ont éclipsé, au moins aux yeux du grand public, toutes les autres conquêtes de la physique. Le XIXe siècle passe avant tout pour le siècle de l'électricité ; et ce n'est pas étonnant, puisqu'il s'ouvre sur les découvertes de Volta, se ferme sur celles de Röntgen, nous montre dans l'intervalle les grands noms des Œrsted, des Ampère, des Faraday, et la longue série des techniciens qui ont multiplié les applications pratiques des découvertes de ces puissants génies.

* * *

Les trois grands noms de l'histoire de l'électricité au XIXe siècle sont : Volta, Ampère, Faraday.

Alexandre **Volta** (1745-1827) : né à Côme, professeur d'abord dans sa ville natale, puis, à dater de 1775, à l'Université de Pavie ; construit en 1794 la pile qui porte son nom. C'est cette découverte qui est le point de départ de tout ce qui s'est découvert depuis dans le domaine de l'électricité ; c'est l'une des découvertes donc les plus importantes de toute l'histoire des sciences, « le plus merveilleux instrument, a-t-on dit, que l'homme ait jamais inventé. » Et, tandis que d'autres découvertes ont été dues pour une certaine part au hasard, — il est vrai que ce sont des hasards qui n'arrivent jamais qu'aux hommes de génie, mais enfin toujours est-il que le hasard, sous une forme quelconque, ne fût-ce que sous la forme de la pomme de Newton, semble revendiquer quelque part dans l'histoire de maintes découvertes, — pour Volta au contraire, tout est dû au calcul, à des raisonnements patiemment et logiquement conduits. La grenouille de Galvani avait donné l'éveil quelques années auparavant (vers 1789) : mais, sur l'expérience même de Galvani, sur la nature du fluide qui agitait les membres de la grenouille, les savants se partageaient et se perdaient en conjectures. Galvani lui-même opinait pour un fluide nerveux : Volta seul démêla la vérité, diagnostiqua que c'était de l'électricité ordinaire, soutint son opinion à l'encontre de tous, et en poursuivit la démonstration. Quand Volta, après des années de réflexion, se mit à empiler ses disques de cuivre, de zinc et de drap mouillé, comme il eût fait d'une colonne ou pile de monnaie, il aurait pu, à cet instant, convoquer dans son cabinet tous les physiciens du monde : pas un n'était en mesure de pressentir qu'un résultat quelconque allait se produire : Volta seul avait tout prévu, tout calculé, tout combiné, seul il savait ce qui allait se passer. Et quand il put enfin l'annoncer au monde, quand tout le monde put voir les deux électricités de noms contraires condensées aux deux bouts ou pôles de la « pile de Volta, » ce fut un cri d'admiration universelle. Bonaparte, au lendemain de Marengo, voulut qu'il répétât ses expériences devant une commission de l'Institut de France (1801), le fit nommer ensuite associé de l'Institut, membre de la Consulte de Lyon, sénateur du nouveau royaume d'Italie avec le titre de comte, lança, pour activer l'utilisation de l'invention de Volta, un appel solennel aux savants du monde entier, fondant, dans ce but, un prix de soixante mille francs (qui fut accordé à l'anglais Davy pour sa brillante découverte du potassium).

Volta cependant, sous toute cette gloire, reste modeste, attaché à sa chaire (qu'il ne quittera qu'en 1819), surtout chrétien candide, simple et pieux comme on sait l'être dans son pays. Il aime à s'occuper de religion, à étudier les démonstrations de la religion ; il passe volontiers ses vacances à fureter les bibliothèques des monastères, particulièrement à l'ancien collège des Jésuites. Mais jamais il ne croira que sa science l'autorise à toucher à la tradition en matière religieuse, à réformer la théologie : — « Les découvertes modernes, écrit-il un jour, les nouvelles connaissances que nous avons acquises, les voies que nous avons ouvertes, ne peuvent créer aucun préjugé contre l'antique vérité, ni fermer les sentiers frayés avant nous, ni nous en détourner. »

Il remplissait ses devoirs de chrétien comme tout le monde, sans respect humain. On le vit aller bravement à la messe à Paris, comme il le faisait en Italie. On l'y vit aller de même à Lyon, quand Bonaparte le nomma membre de la fameuse Consulte : c'était avant le Concordat, et il note, dans ses lettres à sa famille, que ce n'était pas toujours facile de trouver un prêtre insermenté. A Côme, il avait coutume d'entendre la messe chaque jour, et communiait aux fêtes. Il partageait toutes les dévotions populaires. Il avait la dévotion au célèbre Crucifix que le peuple de Côme vénère dans l'église de l'Annunziata. Il avait la dévotion à la Madone ; il en avait une image sur la porte de sa maison, et il ne manquait pas de la saluer chaque fois qu'il entrait chez lui ;

[1] Voir l'*Ami* du 11 mars et du 8 avril.

le samedi il faisait allumer devant elle une petite lampe, et, si le domestique oubliait, lui-même réparait l'oubli. Ses parents l'avaient habitué, dans son enfance, à réciter le chapelet tous les jours; et il y resta fidèle toute sa vie.

Comme tout bon chrétien, il aimait à répandre autour de lui cette lumière de la foi qu'il avait reçue de Dieu. Le dimanche, l'après-midi, on le voyait, dans son église paroissiale de San Donnino, assis au milieu d'une bande d'enfants et leur faisant le catéchisme. De cette flamme d'apostolat il nous est resté un témoignage bien remarquable. Au commencement de 1815, un chanoine, don Giacomo Ciceri, était en train de perdre son latin au chevet d'un mourant qui ne voulait rien entendre, qui, à tout ce qu'on lui disait, répondait que la religion est bonne pour le peuple, que les gens instruits n'en ont pas besoin, etc. Don Ciceri lui cite, entre autres exemples de savants qui ont cru, Volta. Ce nom frappe notre libre-penseur. — Mais, demande-t-il, Volta croit-il vraiment à la religion qu'on le voit pratiquer? Si Volta croit vraiment dans le fond de son âme, eh bien! lui aussi il consentira à faire ses devoirs de chrétien. — Le chanoine connaissait Volta; il lui demande s'il ne pourrait pas écrire quelques lignes pour convaincre ce malheureux pécheur. Volta répond par la profession de foi que voici (qui a été imprimée de son vivant même et dont l'autographe a été détruit lors de l'incendie de l'Exposition Volta, à Côme, 8 juillet 1899):

Je ne comprends pas que l'on puisse douter de ma sincérité et de ma persévérance dans la religion que je professe et qui est la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né et ai été élevé, et à laquelle je me suis toujours tenu attaché, aussi bien intérieurement qu'extérieurement. Je n'ai malheureusement pas toujours fait le bien que l'on doit attendre d'un chrétien et d'un catholique; je me suis rendu coupable de bien des fautes; mais, par une grâce spéciale du Seigneur, je n'ai jamais, autant que j'en aie conscience, péché contre la foi. Si mes fautes et mes désordres ont pu donner à quelqu'un occasion de soupçonner en moi un manque de foi quelconque, eh bien! à titre de réparation et à toute autre bonne fin, je déclare à ce quelqu'un et à tout le monde, — et je suis prêt à le déclarer en toutes circonstances, et quoi qu'il doive m'en coûter, — que j'ai toujours tenu et tiens toujours cette sainte religion catholique pour l'unique, vraie et infaillible religion, remerciant sans cesse le bon Dieu de m'avoir infusé une telle foi, dans laquelle j'ai le ferme propos de vouloir vivre et mourir, avec la vive espérance d'acquérir la vie éternelle.

En cette foi je reconnais sans doute un don de Dieu, une foi surnaturelle; mais cependant je n'ai pas négligé pour cela les moyens même humains de me fortifier davantage encore en elle et de dissiper tout doute qui pourrait surgir et m'induire en tentation. C'est pour cela que j'ai étudié attentivement les bases de la foi; j'ai lu les écrits des apologistes comme les écrits de nos adversaires; j'ai pesé les raisons pour et les raisons contre: et la conclusion, c'est que notre foi a pour elle les plus fortes preuves qui soient, preuves qui constituent, même pour la raison naturelle, les plus hauts motifs de crédibilité: en sorte que tout esprit que le péché et les passions n'ont pas faussé, tout esprit naturellement noble ne peut pas ne pas l'embrasser et ne pas l'aimer.

Puisse cette profession de foi, qui m'a été demandée et que je donne volontiers, écrite et signée de ma main, et que l'on peut montrer comme l'on voudra et à qui l'on voudra, parce que *non erubesco Evangelium*, puisse-t-elle produire quelque bon fruit!

Milan, 6 janvier 1815.

ALESSANDRO VOLTA.

* * *

André-Marie **Ampère** (1775-1836): sa gloire, aux yeux du grand public, se résume d'un mot: il est le fondateur de l'électricité dynamique, le génie qui, en découvrant quelle force c'est que l'électricité et combien elle est facile à canaliser et à transporter, a donné la première idée et tracé le plan des merveilleuses applications industrielles dont nous avons vu se développer la série dans la seconde moitié du XIXe siècle: si le XIXe siècle est le siècle de l'électricité, c'est à Ampère qu'il le doit.

Au surplus, génie d'aptitudes vraiment universelles. Il a tout étudié, voulu tout essayer; il s'est enthousiasmé pour tout. Il a été homme d'idéal et de poésie autant qu'expérimentateur précis et calculateur rigoureux. Il s'est donné, et de tout cœur comme il faisait quand il se donnait, à la littérature, à la linguistique, à l'art, à la botanique, à la philosophie, à la métaphysique, à l'apologétique. Il a conçu, comme Leibniz, un plan de langue universelle. Il a été d'une fécondité intarissable pour célébrer l'amour pur et chaste que lui inspira sa première épouse: sonnets, chansons, charades étaient un jeu pour lui; la tragédie même et l'épopée n'étaient pas de taille à l'effrayer. Plus d'une fois ses amis s'en sont inquiétés: Ballanche, par exemple, quand il apprend qu'Ampère délaisse algèbre et chimie pour se lancer éperdument dans la métaphysique kantienne, lui écrit (5 floréal 1805): — « Mon très cher ami, ce que vous me dites au sujet de vos succès en métaphysique me désole. Je vois avec peine qu'à votre âge vous entriez dans une nouvelle carrière. On ne va pas loin quand on change tous les jours de route. »

Ballanche, ce jour-là (comme les autres jours aussi), fut mauvais prophète. Ampère avait besoin quelquefois de changer de route. Il fallait des diversions à ce génie toujours en incandescence. Et ce n'est pas seulement par besoin de diversion qu'il changeait de route: c'est qu'il voulait en effet explorer toutes les routes ouvertes devant l'esprit humain. C'est une loi remarquable que cet universalisme des géants de la science. Beaucoup de savants ont été des hommes incomplets, des « spécialistes; » mais les plus grands, les Ampère et les Cauchy, les Newton et les Leibniz, auparavant les Copernic et les Kepler, ont tous été attirés par la philosophie, par la spéculation métaphysique et religieuse, par une soif ardente de synthèse. Ampère, en dépit de ses changements de route, ou mieux, grâce à ses changements de route, grâce à la puissance de synthèse dont ces changements étaient une manifestation, Ampère seul a su réaliser l'explication de l'expérience

d'Œrsted, expérience restée mystérieuse pour tous les représentants de la science de ce temps-là, et fonder sur cette expérience la théorie de l'électrodynamique. — Ecoutons là dessus la magnifique page de Joseph Bertrand *(Discours pour l'inauguration du monument de François Arago*, p. 55-56) :

La pile de Volta, découverte au commencement de ce siècle, avait excité la vive et légitime admiration de tous les hommes de science. Mais, après les beaux travaux de Davy, de Gay-Lussac et de Thénard, elle semblait appelée à perfectionner la chimie plus encore que la physique. Une heureuse observation vint ramener l'esprit des physiciens vers ces grands et mystérieux phénomènes. Œrsted montra, en 1820, qu'un courant électrique attire ou repousse une aiguille aimantée avec une énergie dont les lois fort complexes parurent d'abord enveloppées de difficultés impénétrables. Leur recherche était un beau problème qui s'imposait aux physiciens ; et beaucoup se mirent à l'œuvre. Ampère seul atteignit le but. Après s'être placé à côté d'Œrsted par la découverte d'un fait nouveau et important, celui de l'action mutuelle des courants, son rare et admirable génie, soutenu et guidé par une science profonde, sut en faire une œuvre d'une tout autre excellence et remonter jusqu'au principe en assignant la loi élémentaire de ces actions complexes, pour redescendre ensuite aux conséquences les plus minutieuses et les plus précises. La théorie des aimants se trouve rattachée elle-même à celle des courants par des vues si plausibles et si belles que, sans être susceptibles de preuves rigoureuses et précises, elles entraînent, malgré leur hardiesse, une irrésistible conviction. Le mémoire d'Ampère est l'une des plus admirables productions de la science moderne, et le fondement de l'édifice le plus vaste et le plus achevé peut-être que la philosophie naturelle ait produit depuis Newton.

Qu'était cependant la vie intérieure, la vie religieuse d'un tel génie ?[1] Elle eut ses « changements de route » aussi, ses soubresauts, ses crises, pour retrouver ensuite le calme équilibre de la foi et de la piété chrétiennes en des années qui sont précisément celles de la plus grande activité scientifique d'Ampère.

Né à Lyon, d'une honorable famille de négociants, sa première enfance s'écoule à Poleymieux[2], sous la conduite de sa pieuse mère. Il se prépare à sa première communion avec bonne volonté et recueillement. Son père est son premier instituteur. L'enfant, dès l'âge de six ou sept ans, a révélé déjà des aptitudes étonnantes : la faculté qui s'est développée la première chez lui, est celle du calcul arithmétique : avant même de connaître les chiffres et de savoir les tracer, il faisait, nous dit Arago, de longues opérations, à l'aide d'un nombre très borné de petits cailloux ou de haricots. Dès qu'il sait lire, il dévore tout. Histoire, voyages, poésie, romans, philosophie, tout l'intéresse. Il a surtout aimé, à cette aube de son adolescence, Homère, Lucain, Le Tasse, Fénelon, Corneille, Voltaire, et ce Thomas dont le renom d'éloquence fut si grand alors. Mais le voici, à treize ans, qui s'attelle à l'*Encyclopédie ;* et il en lit, sans en rien omettre, les vingt volumes in-folio, chacun à son tour, « le second après le premier, dit Arago, le troisième après le second, et ainsi de suite, sans jamais interrompre l'ordre alphabétique. » Il la lit ; et avec cette mémoire inouïe qui toute sa vie a fait la stupéfaction de ceux qui l'ont approché, il se l'assimile : au point que, sur ses vieux jours, on l'entendra, à l'Académie des Sciences, « citer, avec une parfaite exactitude, jusqu'à de longs passages de l'*Encyclopédie* relatifs au *blason*, à la *fauconnerie*, etc., qui, un demi-siècle auparavant, avaient passé sous ses yeux au milieu des rochers de Poleymieux... Voilà le genre de lecture que subit, je me trompe, que s'imposa un enfant de treize à quatorze ans, sans en être accablé ! J'aurai plus d'un exemple à citer de la force de tête d'Ampère ; aucun cependant n'égalera celui que je viens de soumettre à vos réflexions. » (Arago).

Il est clair qu'à ce régime de l'*Encyclopédie*, la piété d'un enfant, fût-ce un enfant de génie, ne devait pas tenir. On n'a pas gardé trace de crise violente, et l'on n'aura jamais à déplorer d'hostilité chez Ampère ; mais l'influence chrétienne est désormais reléguée loin : les ferveurs de la Première Communion ont fait place à l'indifférence. Douze ans, quatorze ans vont s'écouler avant qu'Ampère, pressé par les exhortations d'une épouse d'élite et sous le coup surtout de l'épreuve, revienne à la pratique chrétienne.

Aussi bien le moment n'est pas favorable à une orientation religieuse. La Révolution vient d'éclater. M. Ampère le père est d'abord, comme beaucoup d'autres, séduit par tout ce renouveau politique et social qui s'annonce ; et son jeune fils, qui ne s'est jamais donné à demi, est tout à l'enthousiasme.

La Révolution cependant se charge vite de désillusionner ceux qu'elle a un instant grisés. L'anarchie éclate dans la région lyonnaise comme par tout le reste de la France. Des bandes pillent et incendient le château de Poleymieux. M. Ampère cherche un refuge à Lyon ; mais bientôt il renvoie sa famille à Poleymieux, et reste lui-même à Lyon, où on l'a élu juge de paix. C'est en cette qualité qu'il prend part au procès du révolutionnaire Chalier : c'est plus qu'il n'en faut pour le désigner à la fureur de Fouché, et il monte sur l'échafaud le 24 novembre 1793. La veille, il écrivait à sa femme : — « Puissent-ils (mes enfants) jouir d'un meilleur sort que leur père et avoir toujours devant les yeux la crainte de Dieu, cette

[1] Sur la vie intérieure d'Ampère, nous avons, grâce à Dieu, des documents sûrs et de la plus heureuse abondance : le *Journal et Correspondance d'André-Marie Ampère* (1793-1805) 1 vol. ; — *André-Marie Ampère et Jean-Jacques Ampère, Correspondance et Souvenirs*, 2 vol. ; — et surtout la monographie que lui a consacrée le toujours regretté M. Valson, chef-d'œuvre de clarté scientifique en même temps que de pénétration psychologique et de noble piété (in-8 de 430 p., Lyon, Vitte).

[2] Village à une quinzaine de kilomètres au nord de Lyon, aux rives de Saône, au flanc et à la naissance d'un des charmants vallons du Mont-d'Or lyonnais. — L'Association Française pour l'Avancement des Sciences a fait poser, le 5 août 1906, une plaque sur la maison d'Ampère à Poleymieux, « sur la maison paternelle où s'est écoulée sa jeunesse et formé son génie. »

crainte salutaire qui opère en nous l'innocence et la justice, malgré la fragilité de notre nature ! »

Cette mort fut un coup affreux pour Ampère. Toutes ses facultés en furent pour un temps comme suspendues. Lui qui à cette date, à dix-huit ans, était déjà en mesure de déchiffrer la *Mécanique analytique* de Lagrange et qui savait dès lors (a-t-il dit plus tard) autant de mathématiques qu'il en a jamais su, il tombe dans une espèce d'idiotisme, passant ses journées à faire de petits tas de sable. Il ne se reprend à la vie que par la botanique : les lettres de Rousseau sur ce sujet lui tombent sous la main, et le voilà lancé sur cette nouvelle pente avec le même feu qu'il apportait partout. Avec la botanique, c'est la poésie : un *Corpus poetarum latinorum,* ouvert au hasard, lui révèle des flots d'harmonie [1] ; et le voilà qui, à travers ses courses vagabondes d'herboriste, fait retentir de tous les rythmes connus les bois de Poleymieux. Il y a notamment, dans Homère, dans Virgile, dans le Tasse, une description célèbre du cheval : il aime à la déclamer successivement dans les trois langues. Ces années 1794-1797 sont toutes à la poésie ; il écrit ou ébauche une quantité de poèmes de toute sorte, poésies fugitives, poésies didactiques, tragédies, comédies, scènes ou fragments d'une tragédie d'*Agis,* d'une tragédie de *Conradin,* d'une *Iphigénie en Tauride,* poème moral sur la vie, poème sur les sciences naturelles, commencement d'une grande épopée, l'*Américide,* dont le héros est Christophe Colomb, etc., et toutes ces tirades arrêtées brusquement, en plein jet, coupées le plus souvent par des x et des y, ou par des annonces comme celle-ci : « Formule générale pour former immédiatement toutes les puissances d'un polynôme quelconque. »

Ce sont ces années aussi qui ont vu éclore l'idylle adorablement fraîche et pure d'où devait sortir une union bénie de Dieu. Et comme tout était débordant chez lui, il a laissé déborder ses sentiments sur le papier. Il a noté tous les battements de son cœur dans un carnet qui nous est resté et qui porte pour titre : *Amorum — 1796.* C'est en 1796, en effet, qu'il a rencontré pour la première fois, un soir, sous les doux rayons du soleil couchant, le long d'un ruisseau, Julie Carron : — « Dimanche, 10 avril, je l'ai vue pour la première fois. » La note est laconique. Elles se succèdent ainsi, à intervalles d'abord éloignés (la seconde est du 10 août), plus rapprochés ensuite, laconiques toujours, mais combien pleines d'un sentiment dont la profondeur n'a d'égale que la pureté !

Le mariage religieux fut célébré le 6 août 1799, en secret (on était encore sous le régime du Directoire) ; le mariage civil quelques semaines plus tard. Ampère cependant, avant de fonder une famille, avait dû faire choix d'un état de vie : grave question pour un esprit aussi habitué que le sien à vagabonder. Il hésite d'abord : Julie voudrait le voir entrer dans le commerce ; M[me] Carron élèverait son ambition jusqu'aux fonctions d'agent de change ; enfin il se décide pour le professorat, qui restera sa carrière jusqu'au bout : après de très humbles débuts, comme répétiteur et professeur privé à Lyon (1798), il enseignera successivement à l'Ecole centrale du département de l'Ain, à Bourg (1801) [1], puis, à la suite d'un savant Mémoire présenté à l'Institut de France *(Considérations mathématiques sur la théorie du jeu),* au Lycée de Lyon (printemps de 1803), puis à l'Ecole Polytechnique (1804), enfin au Collège de France, en 1824, à la suite de ses travaux sur le magnétisme et l'électricité.

Un brillant avenir a donc été, dès le début, promis au jeune professeur. Reste à assurer son avenir religieux. C'est la grande question qui préoccupe sa sainte épouse, d'autant qu'après la naissance de leur fils (Jean-Jacques, 12 août 1800) elle est tombée dans un état dangereux de langueur et se sent gravement atteinte.

De cet apostolat de l'épouse, le *Journal* nous a conservé des vestiges précieux. A Pâques 1802, aux exhortations de Mme Ampère, le professeur répond, de Bourg : « ...L'état de mon esprit est singulier ; il est comme un homme qui se noierait dans son crachat, et qui chercherait inutilement une branche pour s'accrocher. Les idées de Dieu, d'éternité, dominaient parmi celles qui flottaient dans mon imagination ; et, après bien des pensées et des réflexions singulières, dont le détail serait trop long, je me suis déterminé à te demander le psautier de François de La Harpe qui doit être à la maison, broché, je crois, en papier vert, et un livre d'Heures à ton choix. »

Il est ému ; il est ébranlé ; mais ce n'est pas encore la conversion, la décision nette. Témoin cette lettre qu'il écrit l'année suivante (1803), au retour de ces mêmes fêtes de Pâques qui de nouveau ont fait retentir à son cœur les exhortations de l'épouse chrétienne :

Je me sens, écrit-il, le cœur serré d'une tristesse qui a du moins cela de bon qu'elle me dispose à la dévotion. Je pense, depuis que je t'ai quittée, à ce que tu attends de moi ; tu ne sais pas combien cela, dans la position où se trouve mon esprit, exige de réflexions.

Je suis, au reste, bien déterminé à le faire ; mais qu'il m'en coûte de ne pouvoir te communiquer toutes mes pensées ! Ce n'est pas un sujet à traiter par lettres.

Tu me dis de réfléchir, je ne le fais que trop. Mon esprit n'est plus libre du tout, à peine puis-je travailler.

Je regarde cette démarche comme des plus impor-

[1] La page sur laquelle le hasard le fit tomber était l'ode d'Horace à Licinius, et cette strophe :

> Sæpius ventis agitatur ingens
> Pinus, et celsæ graviore casu
> Decidunt turres, feriuntque summos
> Fulmina montes.

[1] On a retrouvé son discours d'ouverture à cette Ecole de Bourg. C'est un curieux spécimen de l'éloquence du temps. Il débute ainsi :

« Jeunes gens intéressants, dont l'âme commence à se replier sur elle-même, à connaître les devoirs que la société impose à tous les hommes, à chercher dans les vertus la route du bonheur, vous savez que l'étude fera le charme de votre vie dans la prospérité et vous offrira des ressources assurées contre les revers de la fortune... »

tantes. Puis-je la faire au hasard, pour vivre ensuite comme si je ne l'avais pas faite? Je me repens, pour ta tranquillité, de t'en avoir parlé si tôt. Si j'étais sûr que tu m'aimeras un jour comme autrefois, je serais tranquille, et je saurais du moins travailler à mon aise.

Tu conviendras que ce serait bien bête, pour une fois, de donner ma confiance à quelqu'un que je ne reverrai jamais, surtout lorsque je ne rencontre personne qui m'en inspire.

Retrouverai-je dans ma vie des baisers sur tes lèvres comme ceux que tu me donnas à mon arrivée à Lyon? Tu vas me prendre pour un fou de changer ainsi d'idées, mais ma plume obéit à mon esprit tourmenté d'agitation. Ma Julie, ma Julie, penses-tu à moi à présent?

Je suis résolu à faire ce que tu désires, mais décidément cela ne se peut que quand je serai à Lyon.

A cette lettre enfiévrée, Julie répond par des paroles pleines d'amour calme, de paix et d'espérance. Elle l'aime, et elle croira toujours aussi à son amour. Elle a « un sentiment intérieur » qu'il n'oubliera jamais ces jours « où, réunis par la confiance, nous lisions dans le cœur l'un de l'autre :

Oui, mon ami, ce sont là les courts instants de mon bonheur; je les partageais avec toi, et je les sentais peut-être encore plus délicieusement. Pourquoi s'imaginer qu'ils ne reviendront plus? Il est vrai que les discussions sur différents sujets, la difficulté de te persuader de ce que je pense, tout cela absorbe le temps et l'esprit, et empêche les communications intimes. Mais, mon bon ami, nous ne serons pas toujours, j'espère, dans une position si difficile; ton esprit sera moins agité aussi; tu deviendras raisonnable *solidement* en prenant des années et en voyant grandir ton enfant, à qui tu devras l'exemple et qui te demandera compte de tes opinions. Pour les lui expliquer clairement, il faudra bien en être convaincu toi-même. Je vois tout cela dans l'avenir; je me vois paisible au milieu de vous deux, que je regarde comme mes fils, car les maux m'ont vieillie et m'ont laissé le loisir de faire des réflexions qui ont mûri ma raison. Ainsi, quoique nos âges se rapprochent, crois bien que ta femme a dix ans de plus que toi. Cela peut être pris dans tous les sens, car la fraîcheur, l'activité, la gaieté, les grâces de la jeunesse, tout est disparu; mon cœur est le même, il t'aimera toujours, et cela te suffit, n'est-ce pas, mon bon André? Je t'embrasse à cette pensée et tu me réponds de même.

Je sens que nous sommes d'accord.

Je fus hier à notre paroisse, c'est-à-dire, à l'église où nous parûmes devant la municipalité. Je n'y avais pas été depuis, et cela me rappela bien des choses. Je demandai à Dieu que nous soyons toujours réunis comme nous l'avons été jusqu'à ce jour.

Ampère alors retrouve un peu de calme :

Combien la lettre que je viens de recevoir, répond-il, était nécessaire à mon repos! Ils reviendront ces moments délicieux que tu peins si bien. Tout ce que tu me dis relativement à la manière d'élever mon fils, est vrai, mais j'ai le temps de mettre ma tête en ordre d'ici là, et sûrement je n'attendrai pas le moment où j'aurai des instructions à lui donner sur ce sujet, pour les suivre moi-même. ...Tu m'aimeras toujours : voilà la ligne de ta lettre qui m'a tranquillisé, après m'avoir arraché de douces larmes.

Le dénouement est proche; et c'est l'épreuve qui va, comme il arrive souvent, porter le coup décisif à cette âme bouleversée. Ampère a quitté Bourg le 17 avril pour venir prendre possession de sa chaire au Lycée de Lyon; mais voilà que c'est aussi pour suivre l'agonie précipitée de Mme Ampère. C'est au lit de douleur de l'épouse que s'achève la conversion de l'époux. Des notes du *Journal*, brèves, saccadées comme des cris de l'âme, nous disent le travail de la grâce et les derniers soubresauts de la nature; puis :

22 (mai), dimanche, Sainte-Julie. — Je partis le soir, je laissais Julie bien fatiguée. Je revins auprès d'elle après avoir demandé l'adresse de M. Lambert (nom du prêtre qui devait recevoir sa confession).

...28, samedi, veille de la Pentecôte. — Je parlai pour la première fois à M. Lambert un instant dans son confessionnal...

6 (juin), lundi. — *Absolution.*

7, mardi, Saint-Robert. — Ce jour a décidé du reste de ma vie.

Et, pour mesurer la profondeur de sa piété retrouvée, lisons, dans son *Journal*, cette méditation écrite la veille de la mort de sa femme :

13 (juillet), mercredi, à neuf heures du matin.

Multa flagella peccatoris; sperantem autem in Domino misericordia circumdabit.

Firmabo super te oculos meos et instruam te in via hac qua gradieris. Amen.

Mon Dieu! je vous remercie de m'avoir créé, racheté et éclairé de votre divine lumière en me faisant naître dans le sein de l'Eglise catholique. Je vous remercie de m'avoir rappelé à vous après mes égarements; je vous remercie de me les avoir pardonnés. Je sens que vous voulez que je ne vive que pour vous, que tous mes moments vous soient consacrés. M'ôterez-vous tout bonheur sur cette terre? Vous en êtes le maître, ô mon Dieu! mes crimes m'ont mérité ce châtiment. Mais peut-être écouterez-vous encore la voix de vos miséricordes.

Multa flagella peccatoris; sperantem autem in Domino misericordia circumdabit. — J'espère en vous, ô mon Dieu! mais je serai soumis à votre arrêt, quel qu'il soit; j'eusse préféré la mort. Mais je ne méritais pas le ciel, et vous n'avez pas voulu me plonger dans l'enfer. Daignez me secourir pour qu'une vie passée dans la douleur me mérite une bonne mort dont je me suis rendu indigne.

O Seigneur! Dieu de miséricorde! daignez me réunir dans le ciel à ce que vous m'aviez permis d'aimer sur la terre.

Le lendemain du jour où Ampère écrivait ces lignes, la mort achevait son œuvre, et le sacrifice était consommé. Sa douleur va-t-elle rester muette? Oh non! il ne faut pas s'y attendre. Dieu ne nous demande pas le stoïcisme : « Le chrétien doit accepter et offrir son sacrifice, dit noblement Valson; Ampère l'avait fait avec courage; après cela, que la victime frémisse devant l'autel et pousse des cris de douleur sous le glaive : c'est le rôle de l'homme. »

Au premier moment, ce fut une stupeur, un anéantissement, comme déjà dix ans plus tôt, lors de la mort de son père. Pendant quelque temps, sa raison parut comme égarée. Il voulait tout quitter, descendre de sa chaire, parlait ensuite de se donner à l'industrie. Heureusement il lui reste sa mère : quelle virilité chrétienne, quelle austère tendresse dans les lettres de cette femme [1]!

[1] Elle ne lui ménage pas les monitions précises :
« Tu as l'esprit si bouillant! Quand tu as une idée, tout est beau; c'est pour cela qu'il faut consulter, ne rien précipiter, ne point agir comme tu le fis l'autre jour avec le meilleur de tes amis, ne pas répondre : « C'est une bêtise, ça n'a pas de bon sens. » Crois-tu,

Ampère cependant se ressaisit ; mais la plaie ne sera jamais cicatrisée. Dans ses moments d'abattement, c'est toujours vers sa chère disparue que son cœur le ramène : — « Avec *Elle* je serais devenu un grand homme, écrivait-il dix ans plus tard (1814) à Ballanche. Mais maintenant il n'est plus temps ! »

Il aura toujours de ces instants de découragement, d'amertume. Mais grâce à Dieu, ce ne seront que des instants. Il se remet vaillamment à ses fonctions de professeur. Surtout il ne perd pas de vue la reconnaissance qu'il doit au Dieu dont sa femme mourante l'a rapproché. Il sait, en bon chrétien, que ce n'est pas pour être mise sous le boisseau que la lumière de la foi lui a été rendue. Il sera apôtre. Il ramène à Dieu, au commencement de 1804, un jeune étudiant en médecine, Bredin, qui désormais et jusqu'au dernier jour sera pour lui l'ami le plus intime que l'on puisse imaginer. On avait besoin d'apologistes alors, et d'une apologétique un peu plus solide que celle de Chateaubriand : Ampère organise (24 février 1804), sous le nom de « *Société chrétienne* », une sorte d'Académie dont les membres se proposent de mettre en commun leurs lumières et leurs efforts en vue d'étudier la religion, de raffermir leur foi et de ressaisir les preuves de leurs croyances. Ils sont sept au début : Ampère président, Bredin secrétaire, Chatelain, Deroche, Grognier, Barret (plus tard jésuite), Ballanche ; ils ne se connaissent que de la veille ; à leur première séance ils ont peine à s'orienter et songent tous à renoncer à leur dessein ; puis ils se ressaisissent : bientôt ils seront dix-sept. Ce qui nous est resté des procès-verbaux des séances est fort intéressant et tout à fait édifiant ; ils discutent, ils échangent leurs vues, leurs difficultés, leurs objections, en tout esprit de liberté et de charité. Ils traitent souvent de la destinée de l'homme, de la vie future ; ils étudient les questions relatives à la révélation, sa possibilité, sa nécessité, son existence, son histoire, son influence sur le genre humain. C'est pour ses confrères qu'Ampère rédige un travail dont le manuscrit a été conservé pieusement dans les archives de la Société : « *Exposé des preuves historiques de la révélation* [1]. »

mon enfant, que ce soient là des propos qu'on ne sente pas ? On finit, au contraire, par ne plus rien dire, et on vous laisse faire des sottises... Je voudrais être assez riche pour te dire : Voyage, dissipe-toi ; mais ce n'est pas cela, il faut prendre si bien ses dimensions que le peu que tu possèdes ne soit pas dépensé... Est-il possible qu'un bon chrétien, un membre de Jésus-Christ, se désespère comme tu le fais ? Jette-toi aux pieds du crucifix et demande-lui qu'il t'éclaire sur ce qu'il veut faire de toi ; je prierai, de mon côté, la Mère de tous, qu'elle intercède auprès de lui pour qu'il te rende bon et patient avec ceux qui t'aiment. »

[1] Valson le publie en appendice de sa monographie d'Ampère. Ampère y classe les preuves historiques du christianisme « en trois grandes divisions : — les témoignages donnés à la divinité de Jésus-Christ avant son avènement, ou les prophéties ; — ceux que nous offrent les écrits des adversaires de la religion sainte qu'il a instituée ; — 3° ceux enfin que nous trouvons dans les livres sacrés où des témoins oculaires ont consigné le récit de ses actions et des prodiges qui ont servi de preuves à sa mission. »

Puis, à l'automne de cette année 1804, Ampère quitte Lyon et est appelé à Paris, à l'Ecole Polytechnique (alors installée dans les bâtiments du Palais-Bourbon). La Société chrétienne fondée par lui et inaugurée avec tant de zèle et de bonne volonté, ne survit pas à son départ ; mais ses membres n'en restent pas moins unis pour toujours par les liens d'une amitié qui saura être efficace.

C'est des dernières semaines de son séjour à Lyon (septembre 1804) qu'Ampère date la méditation que nous allons transcrire et qui, « par l'élévation de la pensée et du sentiment, égale, dit Valson, tout ce qu'on peut trouver de plus beau dans les annales du génie chrétien. » — Le savant se parle à lui-même :

Défie-toi de ton esprit ; il t'a si souvent trompé ! Comment pourrais-tu encore compter sur lui ? Quand tu t'efforçais de devenir philosophe, tu sentais déjà combien est vain cet esprit qui consiste en une certaine facilité à produire des pensées brillantes. Aujourd'hui que tu aspires à devenir chrétien, ne sens-tu pas qu'il n'y a de bon esprit que celui qui vient de Dieu ? L'esprit qui nous éloigne de Dieu, l'esprit qui nous détourne du vrai bien, quelque pénétrant, quelque agréable, quelque habile qu'il soit pour nous procurer des biens corruptibles, n'est qu'un esprit d'illusion et d'égarement.

L'esprit n'est fait que pour nous conduire à la vérité et au souverain bien.

Heureux l'homme qui se dépouille pour être revêtu ! Qui foule aux pieds la vaine sagesse pour posséder celle de Dieu, méprise l'esprit autant que le monde l'estime.

Ne conforme pas tes idées à celles du monde, si tu veux qu'elles soient conformes à la vérité.

La doctrine du monde est une doctrine de perdition.

Il faut devenir simple, humble, et entièrement détaché avec les hommes ; il faut devenir calme, recueilli, et point raisonneur avec Dieu.

La figure de ce monde passe. Si tu te nourris de ses vanités, tu passeras comme elle. Mais la vérité de Dieu demeure éternellement ; si tu t'en nourris, tu seras permanent comme elle. — Mon Dieu ! que sont toutes ces sciences, tous ces raisonnements, toutes ces découvertes du génie, toutes ces vastes conceptions que le monde admire et dont la curiosité se repaît si avidement ? En vérité, *rien*, que de pures vanités.

Etudie cependant, mais sans aucun empressement.

Que la chaleur déjà à demi-éteinte de ton âme te serve à des objets moins frivoles. Ne la consume pas à de semblables vanités.

Prends garde de ne pas te laisser préoccuper par les sciences comme ces jours passés.

Travaille en esprit d'oraison. Etudie les choses de ce monde, c'est le devoir de ton état ; mais ne les regarde que d'un œil ; que ton autre œil soit constamment fixé par la lumière éternelle. Ecoute les savants, mais ne les écoute que d'une oreille ; que l'autre soit toujours prête à recevoir les doux accents de la voix de ton ami céleste.

N'écris que d'une main. — De l'autre, tiens-toi au vêtement de Dieu, comme un enfant se tient attaché au vêtement de son père. — Sans cette précaution, tu te briserais infailliblement la tête contre quelque pierre. — Que je me souvienne toujours de ce que dit saint Paul : « Usez de ce monde comme n'en usant pas. » Que mon âme, à partir d'aujourd'hui, reste ainsi unie à Dieu et à Jésus-Christ.

Bénissez-moi, mon Dieu !

« Qui parle ainsi ? s'écrie Valson. Est-ce un saint qui ajoute un nouveau chapitre au livre de

l'*Imitation ?...* C'est Ampère ; c'est le savant de génie qui a créé l'une des théories les plus fécondes de la physique, et qui a donné à la science ces belles lois dont, suivant l'expression d'Arago, on dira un jour : les lois d'Ampère, comme on a coutume de dire : les lois de Kepler ! »

A travers les lignes de cette méditation si touchante, on sent l'effroi, bien légitime, de l'homme qui a conscience de sa faiblesse, qui sait combien il est prompt à se laisser entraîner au tourbillonnement de « la figure de ce monde. » Ampère n'est pas aussi maître de son cœur que de son intelligence ; il a peur de lui-même ; on le dirait déjà tourmenté, quand il écrit cette page, par le pressentiment des périls qui l'attendent à Paris.

Et ses amis, qui le connaissent, s'en tourmentent aussi. Mais ils ne l'abandonnent pas. Des lettres touchantes nous sont restées de Barret, de Bredin, surtout. Et comme Ampère en a besoin ! — « Après ce que j'avais perdu (son épouse), écrit-il, il me restait à Lyon des amis qui me chérissaient, qui élevaient mon âme, exaltaient en moi les sentiments du beau et du bon. Ici (à Paris), tout me rapetisse, tous me paraissent dépourvus d'enthousiasme... » — Un autre jour (1er avril 1805) : — « Mon Dieu, vous avez permis que j'y vinsse éprouver (à Paris) combien est vain ce monde dont la vue, dans le lointain, me paraissait offrir une si brillante perspective. Ces savants, si fiers de leurs connaissances, que sont-ils auprès de l'âme simple à qui Dieu se révèle ?... Mon ami, pourquoi fallait-il que je vinsse à Paris pour connaître l'homme, pour me connaître moi-même ? » — Et il termine :

« Priez Dieu que je continue à me trouver mal ici et que je ne devienne point comme tant d'autres. — Ne soyez pas longtemps sans m'écrire. Mon cœur est si froid quand vos lettres ne viennent pas le réchauffer ! »

La tentation est proche ; et la voici qui se présente, sous les espèces de la métaphysique, et particulièrement de la métaphysique kantienne. Ampère fréquente le fameux salon idéologique d'Auteuil ; et, sans verser dans le sensualisme des dieux de ce sanctuaire (Cabanis et Destutt de Tracy), tout de suite il se perd dans le ciel vide de Kant. Bredin l'avertit ; Ballanche le supplie : — « Cette idéologie ne fera-t-elle point quelque tort à vos sentiments religieux ? lui écrit celui-ci (26 avril 1805). Prenez bien garde, mon cher, vous êtes sur la pente du précipice ; pour peu que la tête vous tourne, je ne sais ce qui arrivera. Votre imagination est une bien cruelle puissance qui vous subjugue et vous tyrannise... Mon cher, je crois que nous avons l'un et l'autre péché par l'orgueil, et que Dieu nous en punit. »

Vains efforts ! Ampère, l'automne de 1805, revient passer un mois de vacances à Lyon, avec ses chers amis : quelle transformation depuis un an ! Bredin n'en croit pas ses yeux. Ampère songe à sa mère : — « Cachez à ma mère, avec le plus grand soin, les doutes dont je suis tourmenté, écrit-il à Bredin (10 sept.). Vous savez mieux que personne à quel point j'ai cru à la révélation de la religion catholique romaine. En arrivant à Paris, je tombai dans un état d'esprit insupportable. Oh ! que je regrette le temps où je vivais de ces pensées peut-être chimériques ! »

Et il termine par ces lignes navrantes du naufragé qui essaie de s'accrocher à une dernière planche de salut : — « Au nom de notre amitié, cher Bredin, faites-moi le tableau naïf de vos convictions actuelles ; je vous en conjure, versez votre âme dans la mienne. »

Bredin a beau verser son âme : l'âme de son ami semble fermée à ce qui l'enthousiasmait naguère : — « Que sont devenus les sentiments sublimes qui remplissaient son âme ? note Bredin dans son *Journal* (22 nov., 8 déc., 15 déc. 1805). Il ne voit plus que la gloire, il est idolâtre de la gloire !... J'espère toujours que, dans nos conversations, il m'exprimera quelques-unes de ces hautes vérités qui le rendaient si éloquent. Mais non, c'est toujours la science, la renommée ! Autrefois la civilisation l'intéressait, en tant qu'elle devait perfectionner l'homme sous le rapport moral. A présent il n'y voit que le développement des forces et des facultés ; un moyen d'avancer les sciences, la liberté civile, l'indépendance des nations ; tels sont ses dadas, il cherche la vérité dans les apparences. Il n'y a de vrai que la vérité éternelle, immuable, Dieu. »

De retour à Paris, la crise se poursuit, s'accentue. Mais, grâce à Dieu, ce sera toujours une crise, et jamais le dénouement de l'incrédulité. Elle se trahit par des cris d'angoisse dans ses lettres de 1806 à Bredin : « Oh ! Dieu ! où me conduisez-vous par des routes si éloignées du but que je voudrais atteindre ? Vous me parlez de l'immortalité de l'âme : jamais le doute ne s'est étendu en moi jusque-là !... Que deviendrai-je à ce moment terrible (la mort) où mon corps restera loin de moi ; à quelle existence passerai-je ?... Jamais je n'ai été plus mécontent de moi ; l'enfer est dans mon âme, et personne ne sait deviner ce qui s'y passe, ne sait y porter la moindre consolation ; ceux qui croient m'aimer ne font que me déchirer... »

Comme il s'analyse douloureusement !

Comment le sentiment religieux, qui a été assez exalté en moi, s'est-il presque éteint ? Pourquoi l'incertitude l'a-t-elle remplacé ? Je n'en sais rien. J'en souffre, mais c'est un mystère que toute la métaphysique du monde ne peut expliquer. Parfois je sens renaître mes anciennes idées, les doutes disparaissent ; c'est alors qu'il me faudrait de longues conversations avec vous. Il y a quelques jours l'admirable chapitre XXXVII du troisième livre de l'*Imitation* m'avait fait grand bien ; lisez-le, je vous en conjure. Après cette lecture, je vous ai écrit une lettre que je me repens d'avoir détruite. Quelle malheureuse faculté que l'imagination ! Comme elle agite et tourmente la vie ! Flotter entre les pensées les plus contraires et, d'un jour à l'autre, juger évident ce

qu'on était si loin de croire la veille, voilà la situation d'esprit que m'a faite l'absence de ma mère, de mon fils, celle de mes amis, et tous mes souvenirs chers et affreux.

Une diversion va s'offrir à tant de tourments : Ampère songe à fonder un nouveau foyer domestique. Ses amis, par principe, ne peuvent que l'y encourager. Il se remarie donc en 1807. Hélas ! il a épousé une coquette qui veut le plier à des habitudes mondaines insensées, qui ne tolère pas que son mari ait des opinions à lui, qui le traite de fou, qui finalement le boute dehors. Une lettre d'Ampère à Bredin (7 juillet 1808) nous dit l'excès de son malheur : — « Mon ami, après les moments que je viens de passer, je peux désormais tout souffrir. Comment ne suis-je pas mort en m'entendant dire de sortir de la maison par celle qui avait attaché son existence à la mienne? *Je n'aurais pas dû me faire répéter deux fois de la quitter :* telles ont été ses dernières paroles. » Chassé du domicile conjugal, la séparation judiciaire est prononcée.

Il va ainsi, quelques années encore, le cœur brisé. La mort de sa mère (automne de 1809) met le comble à ses désolations domestiques : — « Il a plu à Dieu de nous frapper encore, écrit-il... Il y a sur mon cœur un poids qui l'écrase. » Il revoit Bredin : Bredin note *(Journal,* avril 1811) qu'ils font la prière ensemble, à haute voix. La gloire cependant, cette gloire qu'il a tant appelée, le comble : il est inspecteur général de l'Université ; il est élu à l'Académie des Sciences (1814). Quel vide tout cela laisse en lui !

Ceux qui ne le connaissent pas, note Bredin au lendemain de son élection à l'Institut, peuvent croire qu'il se trouve très heureux aujourd'hui ; ils se trompent. Personne au monde ne souhaite aussi ardemment que lui ; mais, hélas ! rien n'est plus disproportionné que le plaisir qu'il éprouve en voyant l'accomplissement de ses désirs et le chagrin que lui cause une espérance déçue, ou seulement différée...

Pauvre ami !... tous les dons de Dieu ne servent qu'à te tourmenter. Ampère me disait : « Je posséderais tout ce qu'on peut désirer au monde pour être heureux, il me manquerait *tout,* le bonheur d'autrui. » Pour lui, le *vrai* n'est rien.

L'heure de la délivrance est proche. Les événements de 1814 et 1815 le bouleversent. Après Waterloo, il quitte Paris pour épargner à son cœur de Français le spectacle de l'invasion [1] ; il se réfugie quelques mois à Lyon : c'est là enfin qu'il se rend à la grâce de Dieu, qu'il retrouve définitivement la foi et la paix dans la pratique chrétienne, qu'il marque pour toujours dans sa vie « une entière séparation entre le passé et le présent » (lettre du 18 oct. 1817). — « Pourquoi, écrivait-il un peu plus tard (29 mars 1818) en faisant un retour sur lui-même, pourquoi, en me livrant à tant de vaines occupations, me suis-je laissé aller à cette paresse impardonnable des choses du ciel ? Selon le monde, aujourd'hui, je suis parvenu à la fortune, à la réputation, à ce que beaucoup d'hommes peuvent désirer. Eh bien ! cher Bredin, Dieu a voulu me prouver que tout est vain, hors l'aimer et le servir. »

Et c'est dans ce service de Dieu, c'est dans les pratiques de la plus tendre et de la plus naïve piété qu'il trouve l'équilibre parfait de ses merveilleuses facultés. C'est alors que son génie prend tout son essor ; les vingt années qui lui restent à vivre compteront à jamais, grâce à la magnificence de ses découvertes et de ses travaux, parmi les plus fécondes de l'histoire générale des sciences.

Toute sa vie il restera apôtre. Coïncidence touchante, le premier de ses convertis dans cette dernière période de sa vie comme déjà dans la première, ce sera Bredin lui-même, qui à son tour traverse une crise pénible au cours de l'année 1817 : la pierre d'achoppement, pour Bredin, c'est l'Eglise, la notion de l'Eglise, de la hiérarchie ecclésiastique [1] : avec quels accents Ampère célèbre devant son ami la beauté de cette institution de l'Eglise catholique, qui seule nous assure « la foi en l'accomplissement graduel des promesses que Dieu n'a faites qu'à elle » (1er mars 1817), qui « permet que tous les vœux des fidèles montent à la fois en un seul faisceau au pied du trône du Père céleste » (Carême 1817), qui est toujours « conduite par l'esprit de Jésus-Christ, malgré le mal qu'apporte jusque dans son sein la liberté déchue de l'homme ! » (18 oct. 1817).

Ampère aimait beaucoup la jeunesse et était toujours accueillant pour elle. Il la mettait en garde contre le traditionalisme et le fidéisme,

[1] Il n'a jamais goûté Napoléon. La conquête de la vérité était seule désirable, à ses yeux ; les autres, celles qui se poursuivent sur les champs de carnage, lui faisaient horreur. Mais comme il aimait son pays ! — « Je suis comme le grain entre deux meules, écrit-il au lendemain de Waterloo, rien ne peut exprimer les déchirements que j'éprouve ; je n'ai plus la force de supporter la vie. » — Et puis, il ne pardonnait pas à Napoléon de manquer de cœur. Arrivé à Paris la veille du Sacre, il écrit à Bredin : — « Vous avez été présentés à Bonaparte ; dites-moi ce que Roux, Desroches, Chatelain et vous, vous jugez de cette physionomie-là. » — Et l'année suivante (1806) : — « T'ai-je dit, note-t-il négligemment à sa belle-sœur, que j'avais été présenté à l'Empereur, il y a quinze jours ? J'ai vu tout à loisir cet homme célèbre qui t'inspire, à toi, de l'admiration. Que n'a-t-il autant de sensibilité que de génie ! Quel homme ce serait ! »

La Restauration ne l'enthousiasme pas ; du moins il y voit un gouvernement réparateur. Au surplus, la politique moderne, en général, ne lui dit rien de bon :

« Tant qu'on parlera d'utilité, d'intérêt, on se trompera, écrit-il à Bredin ; le vrai but de la politique ne doit pas être de rendre les hommes heureux, mais de les rendre meilleurs. »

[1] Et c'est le choix aussi du confesseur.

« Tu attends avec une vive impatience, écrit Bredin (27 février 1817), que je t'apprenne le nom du prêtre que je veux prendre pour tuteur. Mais, je t'en prie, permets qu'en cela je n'agisse pas avec un empressement qui pourrait tout gâter. *Tu sais ce que, par deux fois, ont produit chez moi des confessions et des communions précoces...* J'ai cherché, j'ai beaucoup cherché, je cherche encore, non pas un homme sans imperfection, mais saint François de Sales veut que je choisisse sur mille... »

contre ces nouveaux docteurs catholiques qui prétendaient que la raison est radicalement impuissante parce qu'elle a des bornes, et qui trouvaient plus commode de la repousser que de s'en servir. Il aimait à faire voir dans la philosophie non l'ennemie, mais l'auxiliaire de la religion. Le doute surtout lui était insupportable. Il ne pouvait se résigner à ce qu'il lui *semblât seulement*. — « Le doute, disait-il, est l'état le plus pénible pour l'intelligence, parce que Dieu a voulu que l'homme souffrît quand il s'écarte de la vérité, comme quand il s'écarte du devoir. » Douter, pour lui, c'était être en désaccord avec la vérité objective : « Ce qui est probable ou douteux, pour nous êtres bornés, est vrai ou faux réellement. Ce qui n'est que probable pour une intelligence finie, est vrai ou faux. D'où il suit que, tant que nous restons dans le doute, nous sommes sûrs de nous tromper; car il y a erreur toutes les fois que ce que nous jugeons n'est pas tel que nous le jugeons; et douter, c'est juger. »

Un de ces jeunes gens pour qui Ampère a eu « des complaisances et des sollicitudes qui ressemblaient à celles d'un père, » c'est Ozanam. Ozanam était de Lyon, comme lui. Ozanam arrivant à Paris faire ses études de droit, à dix-huit ans (novembre 1831), est recommandé à Ampère ; et Ampère l'accueille à sa table, à son foyer, comme son fils : — « Vous faites maigre, lui dit-il, moi aussi; ma sœur, ma fille et mon fils dînant avec moi, ce vous sera une société agréable, qu'en pensez-vous ? » Les parents d'Ozanam, un peu effrayés de tant d'amitié d'un si grand homme, expédient alors à leur fils force recommandations sur la politesse, la discrétion, etc. : Ozanam en remercie sa mère : — « Malheureusement, ajoute-t-il (23 déc. 1831), tous vos avis sur la politesse sont paralysés par ce bon M. Ampère qui veut toujours être servi le dernier et qui s'impatiente quand on a l'air de lui faire quelque honnêteté. » — « M. Ampère est causeur, écrit-il un autre jour ; sa conversation est amusante et fort instructive ; j'ai déjà appris bien des choses depuis que je suis avec lui. » Il y prenait surtout ces exemples de vie chrétienne qui l'ont affermi dans sa foi. On a raconté souvent ce trait d'Ozanam qui, un jour, pris de doutes, entre tout troublé dans une église : il y voit Ampère prosterné dans un coin et récitant son chapelet : devant ce spectacle, tous ses doutes s'évanouissent. — Un autre jour, au cours d'une conversation sur les merveilles de la création, Ampère, mettant tout à coup sa large tête entre ses mains, s'écrie tout transporté : — « Que Dieu est grand, Ozanam, que Dieu est grand ! » — C'est encore Ozanam qui nous donne ce petit détail intime : Ampère éprouvait souvent le besoin de se désaltérer avec un peu d'eau sucrée entre ses repas ; mais les jours de jeûne, tenant à s'imposer une petite privation, le morceau de sucre était supprimé.

« Qui oserait dire, écrit Valson, que ces pieuses pratiques fussent indignes de son sublime génie ? Le savant était alors dans toute la force de son talent et dans la plénitude de sa gloire scientifique. Mais l'orgueil humain était dompté : cette grande âme longtemps ballottée par le doute et l'erreur, avait fini par demander à l'humilité le chemin de la vérité, et s'était ainsi élevée à cette simplicité et à cette pauvreté d'esprit qui sont le sommet des béatitudes évangéliques et de la perfection chrétienne. »

Ampère, dans ses dernières années, et à dater de 1830, avait entrepris de résumer l'œuvre de toute sa vie dans une classification générale des sciences, « inventaire immense, dit Ozanam, des richesses et des misères de l'intelligence humaine, où toutes les questions, toutes les certitudes et tous les doutes seraient posés pour servir de point de départ aux investigations de l'avenir. » Il développait ce magnifique programme à son cours du Collège de France ; il en publia le premier volume en 1835 ; l'année suivante il mourait en tournée d'inspection, à Marseille.

Il s'était admirablement préparé à la mort. Il en avait eu le pressentiment en quittant Paris, souffrant beaucoup de son catarrhe, et il avait rempli avec sa ferveur habituelle ses devoirs de chrétien. En passant à Lyon, il descend à l'Ecole vétérinaire, où Bredin est professeur. Bredin, alarmé des symptômes menaçants qu'il constate, accompagne son ami à Roanne, puis à Saint-Etienne. C'est à Saint-Etienne qu'ils ont, au moment de se quitter, un dernier entretien, une sorte de long et solennel adieu qu'on pourrait appeler le *Testament d'Ampère*. Que de souvenirs, que d'impressions, que d'actions de grâces ils avaient l'un et l'autre à rendre à Dieu, à échanger entre eux ! Et comme Bredin, effrayé de la toux qui sans cesse entrecoupe les paroles de son ami, essaie à diverses reprises de l'arrêter : — « Ma santé ! ma santé ! s'écrie Ampère avec vivacité, il s'agit bien de ma santé ! Il ne doit être question ici, entre nous deux, que des vérités éternelles ! » — Huit jours après, Ampère arrive à Marseille : une pneumonie qui menace est d'abord conjurée, mais le mal se porte au cerveau, et une fièvre ardente achève de le terrasser. Il rend son âme à Dieu le 10 juin 1836. A son lit de mort, un ami lui proposant de lui lire un chapitre de l'*Imitation de Jésus-Christ* : « Je la sais par cœur tout entière, » fait-il.

L'éditeur du *Journal* d'Ampère termine, non sans quelque solennité : — « Jeunes gens, au récit des travaux de cet homme, inclinez votre front. Mais s'il vous est donné de pénétrer dans l'intimité de cette âme honnête, droite, humble, bonne, généreuse et tendre, baissez plus bas la tête, et découvrez-vous. »

Ozanam, avec une simplicité bien plus éloquente, dit (*Notice* sur M. Ampère, 1836) :

En vérité, ceux qui n'ont connu que l'intelligence de cet homme n'ont connu de lui que la moitié la moins parfaite S'il pensa beaucoup, il aima encore davantage... ...Il n'est pas perdu pour l'Eglise, qui le comptait parmi

ses illustrations : l'Eglise est une société qui ne se dissout pas par la mort ; elle a une loi qui unit les âmes arrivées les premières dans le repos, avec celles qui restent encore dans la lutte : elle n'a sur la terre qu'un vestibule où elle se tient pour appeler les générations à mesure qu'elles passent ; c'est dans l'éternité qu'elle a son sanctuaire où elle rassemble peu à peu tout ce qu'elle a recueilli ici-bas de plus grand, de plus pur et de meilleur.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° On me demande mon appréciation sur le cas d'une « somnambule-médecin » qui exerce avec un remarquable succès. Elle diagnostique avec sûreté les maladies à distance, et les traite de même, non sans déterminer d'avance le plus ou moins de chance de guérison. Il faut seulement lui apporter un linge ayant servi au malade. Elle l'étend sur la table où elle est assise, s'accoude dessous, pose la tête dans ses mains, et s'y endort. A son réveil, elle écrit simplement son ordonnance, consistant ordinairement en des simples. — Au demeurant, je n'ai pu obtenir de témoignage indiquant qu'il y ait en tout cela aucune pratique burlesque ni superstitieuse.

Les théologiens, vous le savez, sont très circonspects et très sobres en toute cette matière, et je ne trouve pas chez eux de quoi répondre nettement à mon cas. L'*Ami*, qui ne redoute pas, à l'occasion, de discuter à fond des problèmes que les manuels n'osent guère attaquer, voudrait-il résoudre celui-ci ?

2° Je suppose bien que ce cas n'est pas précisément rare. En voici un autre *ad abundantiam juris*, que je crois beaucoup plus commun encore, et plus facile aussi à résoudre, malgré un détail un peu étrange. Je le tiens du bénéficiaire lui-même. Celui-ci guérit certaines maladies des enfants, les fièvres spécialement ; et il m'a certifié avoir déjà opéré souvent, et avec succès également. Voici comment : il récite une courte prière à la Sainte Vierge sur l'enfant malade. Et c'est tout.

J'ai voulu connaître cette prière, mais il est tenu au secret, sous peine de perdre son *don*. Il peut toutefois le communiquer à volonté la seule nuit de Noël.

R. — Le premier cas regarde le somnambulisme et le second la guérison de maladies par prières spéciales et secrètes. Nous allons y répondre séparément.

Ad I. Les théologiens sont encore très réservés au sujet du somnambulisme et de l'hypnotisme, et ils ont raison, car la pleine lumière est encore bien loin d'être faite là-dessus. On peut se reporter si l'on veut à la longue étude publiée par l'*Ami* en 1899, n^os^ 39, 42 et 46. Il y a eu bien peu de découvertes nouvelles depuis.

Il y a trois sortes de somnambulisme : 1° le *somnambulisme simple et ordinaire*, absolument naturel par là-même, et dont il n'est point question dans notre cas ; 2° le *somnambulisme provoqué ou hypnotique*, dont il semble s'agir ici ; et 3° le *somnambulisme simulé*, qui pourrait bien aussi faire tout le fond du mystère.

Le somnambulisme provoqué ou hypnotique doit se subdiviser encore en *somnambulisme non lucide*, le seul qu'on puisse produire chez bien des sujets et qui peut être regardé presque toujours comme naturel ; *somnambulisme lucide*, qu'on doit regarder ou comme naturel ou comme diabolique ou comme douteux, suivant les effets qu'il produit ; et enfin *somnambulisme simulé* qui n'en est pas un véritable, et que nous pourrions appeler *somnambulisme charlatanesque* s'il procède avec une certaine mise en scène, ou *somnambulisme factice* s'il procède avec plus de simplicité et plus d'art cependant.

Duquel de ces somnambulismes s'agit-il ici ? N'ayant point vu opérer le sujet, et n'ayant que des données trop vagues, il nous est impossible de nous prononcer avec certitude. Nous nous bornerons à dire ce que nous pensons et à donner quelques appréciations.

Dans tout ce que fait la personne comme dans tout ce qu'elle ordonne, il n'y a rien de burlesque ni de superstitieux. Cela pourrait au moins porter quelque peu à croire que ce n'est point un somnambulisme diabolique. Mais d'un autre côté, ce diagnostic sûr et à distance des symptômes de maladies qu'elle n'a point vues et que ne peut lui faire discerner ainsi un simple linge qui a servi au malade, ne semble pas pouvoir être regardé comme naturel, d'autant plus que le Rituel Romain a toujours tenu pour signe d'influence diabolique la vue à longue distance. — De plus, quand elle est éveillée, elle écrit simplement et sans hésiter son ordonnance : elle se rappelle donc bien ce qu'elle a vu dans son sommeil. Or, les somnambules naturels, et aussi les somnambules hypnotisés, une fois éveillés, ne se rappellent rien de ce qui s'est passé, ni de ce qu'ils ont vu ou fait pendant leur sommeil. — On regarde aussi comme signe d'ingérence diabolique, qu'une personne qui n'a aucune notion de médecine puisse donner des indications anatomiques et indiquer les remèdes les plus capables de guérir une maladie. Mais ici c'est une « femme-médecin » ; il ne serait donc pas étonnant que voyant mieux avec la lucidité des somnambules, elle pût très bien les indiquer.

Il y a donc dans son état des signes qui indiqueraient une ingérence diabolique, et d'autres qui seraient plutôt contre. Il suit de là que, *s'il y a chez elle somnambulisme véritable*, la cause comme les effets doivent être regardés comme douteux. On ne peut pas dire : c'est *certainement* diabolique, quoiqu'on soit au moins porté à le croire ; mais assurément il n'y a pas à s'y fier.

Nous avons dit : *s'il y a chez elle somnambulisme véritable*. Car nous serions plutôt porté à croire que c'est un somnambulisme simulé ; que cette femme est une femme rusée et adroite, qui sait se servir des notions de médecine qu'elle possède et qui, pour leur donner plus de poids et frapper davantage l'imagination des malades, et par là avoir plus de chance de réussir, joue habilement le somnambulisme, et du reste ne prescrit que des simples, qui du moins ne peuvent faire aucun mal ; et c'est pour l'extérieur et pour faire

croire davantage à son somnambulisme, qu'elle demande un linge ayant servi au malade, et sans doute aussi pour se faire donner en même temps quelques détails sur la maladie et les traitements déjà suivis. — Quand elle a ce linge, « elle l'étend sur la table près de laquelle elle est assise, s'accoude dessus, pose sa tête dans ses mains et s'y endort »... ou ne s'y endort pas. On ne nous dit point d'ailleurs qu'un autre l'endort, comme cela a lieu le plus souvent dans l'hypnotisme. Nous croyons plutôt que pendant son sommeil simulé elle réfléchit, et à son prétendu réveil il n'est pas étonnant qu'elle se rappelle tout et puisse écrire une ordonnance raisonnée. Encore une fois, pour affirmer positivement ce que nous venons de dire, il nous faudrait avoir vu et étudié de près la chose nous-même ; mais c'est ce qui nous semble le plus probable d'après les seules données que nous possédons.

Ad II. Ainsi que l'admet saint Liguori et bien d'autres théologiens après lui, il y a des personnes qui ont reçu de Dieu un certain don *gratis datum* de guérir certaines maladies, par exemple les humeurs froides, grâce à certaines prières où n'entre rien de superstitieux ; d'autres qui savent très bien guérir des fièvres, par exemple, ou des brûlures, par la pression d'une certaine veine ou un souffle rythmé ; d'autres qui par le coup d'œil reconnaissent de suite la maladie ou l'affection morbide dont quelqu'un est frappé, et le remède le plus capable de les guérir. (Tel était le curé de Pioussay, dans les Charentes, mort depuis quelques années, et à qui certains médecins renvoyaient même des malades pour le consulter, ou le consultaient eux-mêmes).

Il faut bien étudier ces sortes de personnes, pour voir surtout si dans leurs prières ou leurs pratiques elles ne mêlent pas quelque chose de superstitieux ou n'y attachent pas une vraie infaillibilité : ce qui ne doit pas être.

Ce qui, dans le cas qui nous est posé, nous semble vraiment superstitieux et en dehors des voies de Dieu, c'est le secret absolu qui est imposé sous peine de perdre son don, et le pouvoir de le communiquer à volonté, mais la seule nuit de Noël. Sans doute, Dieu pourrait, s'il le voulait, imposer ces conditions et accorder ces faveurs ; mais nous n'en connaissons pas d'exemples, et nous ne connaissons non plus aucun théologien ni aucun auteur sérieux qui cite quelque chose de semblable venant de Dieu, tandis qu'on trouve assez souvent des choses de ce genre dans ce qui vient du démon. Par là-même, nous n'y donnons aucune confiance, et si nous étions consulté explicitement ou implicitement, nous détournerions de toutes nos forces de s'adresser à un tel guérisseur, pour n'importe quelle maladie.

Q. — Je prends un religieux quelconque. Il a fait vœu d'obéissance. Or il se trouve que le Supérieur qui a le droit de lui commander n'a ni sa confiance, ni son estime. Un ordre lui vient de ce Supérieur. Il a (par hypothèse) de justes raisons de croire qu'obéir, dans le cas donné, causerait un détriment spirituel à son âme ou à l'âme d'un tiers. En conscience, doit-il obéir ?

Si *oui*, il agit contre sa conscience, étant donné (par hypothèse) qu'il est moralement certain que sa façon de voir est préférable à celle de son Supérieur et que, par ailleurs, l'acte de vertu qu'il ferait en obéissant quand même, ne serait pas une compensation suffisante, à ses yeux, du préjudice causé.

Si *non*, je demande ce qu'exige au juste le vœu d'obéissance.

R. — Piat de Mons pose cette question : « Un régulier est-il tenu d'obéir à son Supérieur qui lui commande des choses contraires au droit naturel, *juri naturali contraria ?* » — Pour y répondre, il fait une distinction entre les choses qui peuvent être accomplies *sans péché* et celles qu'on ne peut exécuter sans commettre une faute.

Quant aux premières, il déclare que le religieux *doit s'efforcer* de réaliser la volonté de son Supérieur, car Dieu lui-même a prouvé par des miracles jusqu'à quel point lui était agréable cette obéissance. La vie de saint Maur en offre un double exemple : celui de l'ordre donné par saint Benoît à son disciple de retirer son frère de l'étang où il était tombé, et celui d'arroser chaque jour son bâton qu'il avait dû planter comme un arbrisseau. « Si præstari possint absque peccato, subditus tenetur conari ea facere [1]. »

Quant aux secondes, le religieux n'est pas tenu de les faire, à moins peut-être d'une inspiration du Saint-Esprit. « Si vero absque peccato præstari nequeant, certe subditus obedire non potest, nisi forte instinctu Sancti Spiritus motus. »

Chez les Frères Mineurs, dit encore Piat de Mons, le sujet n'est pas tenu à obéir dans toutes les choses qui sont contraires à son âme ou à la règle, *contra animam vel contra regulam.*

D'après ces principes, vous pouvez résoudre la question que vous nous posez.

Q. — Je me suis permis d'attaquer avec véhémence votre théorie de la matière absolue au sujet des petits vols. J'ai enseigné, par exemple, qu'un employé d'un grand magasin où viennent riches et pauvres, où les vols se commettent à différentes personnes, commettait un péché grave *en soi* quand la matière arrivait à une quinzaine de francs. J'ai pris pour exemple le vol à une personne inconnue : dans ce cas on prend la matière moyenne, soit de 6 à 8 fr.; d'où en doublant, une quinzaine de francs.

Mon raisonnement est que le fondement de l'opinion large, soutenue spécialement dans l'*Ami* du 29 janvier 1903, n'est pas solide. On parle du tort fait à la société ; mais le tort fait à la société par les petits vols est des plus considérables. La pensée qu'il faudrait une soixantaine de francs pour arriver au péché mortel dans le cas que je cite, me semble ouvrir la porte aux plus graves excès. A plus forte raison j'ai condamné l'exemple de la personne qui vole la Compagnie d'assurances.

En somme, il n'y a que Berardi un peu hésitant, que Génicot et Lehmkuhl qui ne condamneraient pas *de gravi* mon employé de magasin. Leur opinion repose,

[1] Piat de Mons, *Prælectiones juris regularis*, t. I, p. 293, quæst. 16.